

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité USR3441 intitulée Maison de la simulation**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BORGIS, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BORGIS, délégation est donnée à Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BORGIS et de Monsieur Michel KERN, délégation est donnée à Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le directeur d'unité  
Monsieur Edouard AUDIT

**Monsieur Daniel BORGIS Monsieur Michel KERN Madame Valérie BELLE**